

Compte-rendu de la réunion des Représentants de Proximité du 3 juin 2019

Présents :

Pour la direction : Isabelle Staes directrice régionale, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Karine Bellifa déléguée au numérique

Pour les syndicats : Eliane Dos-Santos, Philippe Perrot, Rémy Dupont, Sébastien Lebailly et Marc Civallero.

Point 1 : Santé des salariés

« *On fait un travail constant* » c'est avec ces quelques mots que Maryline Camacho ouvre ce point. La Responsable des ressources humaines rajoute que l'entreprise propose aux salariés qui le souhaitent des entretiens avec un psychologue, une assistante sociale ou le médecin du travail.

Chaque année l'entreprise établit, en concertation avec les élus, l'évaluation des risques de chaque service et les consigne dans le Document Unique.

L'étape suivante consiste à mettre en place un programme d'actions, c'est le PAPRI Pact (le Plan Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail). Il s'agit d'un outil pour piloter les mesures de prévention face aux risques listés dans le DU. Le PAPRI Pact précise toutes les mesures de prévention et de sécurité à réaliser chaque année dans l'entreprise.

La direction nous indique également que les managers suivent des formations pour prévenir les risques psycho-sociaux. Des stages, ouverts à tous, sont aussi proposés pour apprendre à gérer les tensions professionnelles.

Enfin la direction nous informe que le 17 juin la psychologue du travail sera présente au sein de la société et que la semaine du 17 au 20 juin sera une semaine consacrée au « respect au travail ».

Pour les élus ce point sur la santé des salariés a permis d'évoquer des cas de souffrance au travail, nous avons également évoqué les altercations direction/salarié et salariés entre eux, des altercations survenues le mercredi 22 mai à la rédaction de Marseille.

A la suite de « ces événements » deux salariés (journalistes) ont été sanctionnés par un avertissement.

Pour les élus ces deux salariés sont les « victimes » d'une mauvaise organisation du travail. Chaque fois qu'une actualité imprévue survient, l'encadrement essaie de trouver une équipe en urgence, les premiers trouvés sont les premiers sollicités et cela sans aucun discernement (sans savoir s'ils viennent de terminer leur reportage, s'ils ont travaillé en décalé ou s'ils sont déjà partis la veille dans les mêmes conditions). Rien n'est mis place pour anticiper ce qui pourtant survient tout au long de l'année. Les élus ont fait une proposition « planifier chaque jour une équipe de permanence » ...Réponse de la direction, nous n'avons pas les moyens d'avoir une équipe en plus et cette planification n'existe dans aucune rédaction...on envoie ceux qui sont dispo ».

Conclusion des élus ... « pas de budget ...et c'est les salariés qui encaissent »

Point 2 : Documents santé au travail / absentéisme.

Dans chaque entreprise deux registres permettent aux élus de répertorier les accidents qui surviennent dans l'entreprise : le registre des accidents bénins et le registre des dangers graves et imminents

Maryline Camacho nous a indiqué que dans notre entreprise ces deux registres n'existent pas et a précisé au sujet du registre des accidents bénins « *Je vous confirme que nous ne sommes pas autorisés par décision de la CARSAT à mettre en place ce dispositif* ».

A la place la direction fait systématiquement une déclaration d'Accident du Travail classée ensuite par la sécurité sociale.

Quant au registre des dangers graves et imminents voilà ce que dit le code du travail Art-D4132-2

Le registre des **dangers graves et imminents** doit être détenu dans chaque établissement doté d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou d'un comité social et économique. Ce registre est destiné à assurer la traçabilité des alertes faites et des avis émis par les représentants du comité. Ainsi, lorsqu'un représentant du personnel au CHSCT ou au CSE constate qu'il existe un danger grave et imminent, il en avise l'employeur et ce dernier doit alors consigner cet avis par écrit sur le registre...(à suivre)

Sur l'absentéisme l'antenne Provence-Alpes affiche pour l'année 2018 un taux moyen de 7,54% en évolution d'un point et demi par rapport à 2017. La direction nous précise que notre antenne est à 2 ou 3 points au-dessus de la moyenne nationale. Sachez également que nous totalisons pour 2018 4243 jours d'absences ce qui correspond à un nombre de 243 absences.

Point 3 : plan de départ volontaires

Dans un communiqué envoyé le lundi 3 juin, intitulé « entrée en vigueur de l'accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprises France Télévisions », la direction précise toutes les modalités que doivent suivre les salariés qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Sachez également que même s'il ne sera pas au pilotage des départs vous pouvez vous adresser au service RH de l'antenne pour avoir des précisions.

Toujours au niveau de l'antenne la direction a fait des projections de départ, sur la base de l'âge des salariés, pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 mais sans savoir si les personnes concernées auront tous leurs trimestres et s'ils souhaiteront bénéficier du plan.

Point 4 : le festival de Cannes

Enfin un choix clair et net pour la couverture du Festival de Cannes, cet année : priorité au numérique qui a concentré l'essentiel des moyens déployés alors que le linéaire a dû se contenter d'une équipe / jour et de quelques duplex. Et beaucoup de monde venus de Marseille (alors que des volontaires se sont fait

rembarrier à Antibes) : un vidéo + un éditeur web (NON remplacés à leur poste à Marseille). Les rédacteur.trices, en revanche, ont été remplacé.e.s.

Bien suffisant, aux yeux de la directrice car l'ambition était de ne pas montrer sur le linéaire ce qu'on pouvait (également) voir les autres chaînes, comme la traditionnelle « montée des marches ».

En revanche, sur le numérique, les internautes ont eu droit à quelques moments d'anthologie comme l'installation du tapis rouge (sur les fameuses marches).

Un tapis long, long, interminable comme un Facebook live ! 18 minutes. Brut de tout montage, images floues, son d'ambiance sans commentaire et surtout sans une seule petite information. Mais aussi à quelques articles à la limite du publi-reportages sans embarras ni scrupule de la part de la déléguée au numérique, toute fière d'avoir multiplié par 10 le nombre de pages vues : 180.000 pages donc, cette année. Soit 15.000 / jour (le festival durait douze jours).

On aurait bien voulu pouvoir comparer les audiences numériques à celles du JT de Côte d'Azur, au même moment ? Ou par rapport à l'an dernier ? Mais impossible, car celle-ci n'est pas mesurée (ou insuffisamment significative). Dommage.

Mais pour rappel, l'audience moyenne de nos JT sur était de 300.000 téléspectateurs / jour en 2018.

Bref de la télévision de grande qualité, comme on aime ou, du moins, dont se contente désormais la direction (et pas seulement régionale !). Qu'on nous permette de trouver ça, encore une fois, indigne de la télévision de service public et méprisant pour tous.

Seule consolation : cette « expérimentation » ne sera « peut-être pas » reconduite l'an prochain.

Point 5 : Augmentation des créneaux d'information / rentrée 2019

A l'heure où vous lirez ces lignes, vous saurez peut-être déjà probablement tout de la nouvelle offre d'information régionale de la rentrée puisqu'une communication a eu lieu lors d'une réunion organisée à Marseille par la directrice régionale.

Vous savez tout ? Non en fait pas grand-chose puisque, visiblement, pas grand-chose n'a avancé depuis le mois dernier où la directrice régionale nous avait déjà annoncé (préambule de la réunion des RP du 10 mai) dix minutes supplémentaires à fabriquer midi et soir (de 11h50 à midi et 18h50 à 19h00).

Seule certitude : ce sera A MOYENS CONSTANTS.

Pour le reste ? Un JT Midi qui offrira plus de sujets « terrain », plus de directs, qui fera plus de place aux bureaux excentrés. On va donc charger la barque de ce côté-là, en plus du sujet actu à tourner dans la même journée.

Un JT soir qui devra offrir un « décryptage » de l'actu de la journée « que les téléspectateurs connaissent déjà » de toute façon. Donc pourquoi se casser la tête à les informer ? Le tout précédé des locales qui changent donc de nouveau d'horaire et qui feront peut-être de nouveau de l'actu ? Ou pas ?

Tout cela reste très flou. L'absence d'Anne-Sophie Maxime est pour beaucoup dans ce retard à l'allumage puisque Thierry Valéro (qui la remplace pendant six mois) vient tout juste d'arriver. Il va devoir « construire un projet », « mener une vraie réflexion éditoriale », « donner du corps », « donner la parole aux téléspectateurs ». La rédaction, c'est promis, sera associée à la réflexion pour pallier le manque d'idées sidéral d'une direction de l'information régionale pourtant payée pour cela.

« On ajustera les moyens entre septembre et décembre en fonction des idées » et « Il y aura des solutions » et « promet la direction. A notre avis, la solution est déjà toute trouvée : c'est plus de travail, plus vite et forcément moins qualitatif pour tout le monde. Pour rappel : le mixage est déjà saturé et le nombre de monteurs appelé à diminuer. Et tant pis pour la santé des salariés.

Point 6 : Accord UCC (suite)

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Compte tenu de l'amateurisme des réponses avancées lors de notre réunion du 10/05/19, les représentants de proximité souhaitaient obtenir des informations, légales cette fois, sur le non-respect des accords signés entre l'entreprise et les syndicats.

Nous espérons même la venue des responsables des services concernés afin de débattre avec eux, mais la Direction ne l'a pas jugé utile, oubliant, semble-t-il, que les réunions avec les représentants de proximité représentent ce que l'on appelle le « dialogue social ».

En jeu, l'application stricte des UCC (Unité de Compétences Complémentaires) et ses articles qui subissent les aménagements exotiques d'une Direction qui ne veut avouer sa malice.

Les RP ont soulevés de multiples fois les points suivants :

- Abrogation du « Mode opératoire » d'application des UCC en ne prenant pas en compte la présence d'un réalisateur disponible dans ses effectifs (le « Mode opératoire » dit l'inverse mais on le remplace par un technicien vidéo),
- Abrogation du « Mode opératoire » d'application des UCC en développant des émissions et modules en multi caméra sans charte de réalisation préalable (le « Mode opératoire » dit que tout se fait « A partir d'une charte de réalisation » écrite par un réalisateur),
- Abrogation de l'article 2 de l'accord des UCC en accordant à des personnels non habilités de rédiger des chartes artistiques et techniques pour la mise à l'antenne d'émissions et modules multi caméra (Cet article rappelle l'attachement de la Direction au cœur de métier),
- Abrogation des engagements quant à l'emploi d'un réalisateur pour la réalisation de « Dimanche en politique ». La version mono-caméra de DEP est en fait une version multi-caméra en équipes légères et le « Mode opératoire » préconise l'utilisation des UCC uniquement « hors présence d'un réalisateur,
- Abrogation de l'article 4.1 de l'accord des UCC (Condition générale d'exercice - paragraphe relatif à la planification) en ne rendant pas prioritaire la planification d'un personnel ne nécessitant pas d'UCC pour exercer son activité au profit d'un autre qui en nécessite une.

- Non-respect de l'antériorité de pratique pour la mise en application des UCC en fonction du poste de travail.

Nous vous faisons grâce de la lecture de réponses (les mêmes que celles du 10/05/19) « à côté de la problématique » rédigées par des responsables absents. Au lieu d'arguments fondés et légaux, les RP se sont vus répondre des haussements d'épaules accompagnés de sourires.

Toutefois le débat s'est animé quand les notions économiques ont été mise sur le tapis et que les RP ont démontré que cette gestion irréfléchie participait aux dépenses de notre site ; en effet, un exemple parmi tant d'autres, la Direction préfère remplacer un technicien vidéo en régie afin de l'envoyer repérer (2 jours) et réaliser des émissions (3 jours) en extérieur en lieu et place d'un réalisateur (statutaire, disponible, en sous-emploi).

La Direction affirme qu'il n'en est rien, aucun impact sur la fameuse « fiche d'impact ».

A qui donc profite le crime ?

Point 7 : Planning PTA

Le tableau de service envoyé à 17h00 n'est que prévisionnel. Voilà pourquoi il est réajusté à plusieurs reprises, ces dernières semaines. Notamment à cause d'absences imprévues (dont on peine à croire qu'elles sont toutes survenues au dernier moment, le vendredi après-midi, mais bon...).

Quant au planning à 4 semaines, c'est un « bug » informatique (à moins qu'il ne s'agisse d'une « fausse manœuvre ») qui explique cette perte de données et le vide des derniers plannings sorti.

Tout dysfonctionnement doit être remonté à l'organisateur, sans doute lui aussi bien ennuyé par ce bug, et on le comprend. Mais la direction enquête et ce sera résolu.

Point 8 : Etat des lieux CDD

Les élus souhaiteraient disposer de la liste des CDD accompagnée de leur fonction et de leur nombre d'heures pour les années 2017, 2018 et 1er semestre 2019.

Par soucis de discrétion, aucun nom ne nous sera délivré et donc pas plus d'information.

Il semblerait que presque tout soit accessible dans la BDES (Base de données économiques et sociales), encore faudrait-il que les RP aient vu leur accès autorisé.

Toutefois, les RP ont soulevé un point inquiétant pour l'avenir des CDD, à savoir, l'externalisation du personnel qui commence à pointer son nez dans nos plannings ; en effet La Fabrique a recours à des sociétés lui facturant du personnel, s'évitant alors la gestion des ressources humaines CDD.

Le service RH nous a assuré ne pas être au courant de la pratique.

Point 9 : Réalisateurs

A l'antenne et à La Fabrique, combien d'ETP de réalisateur en 2018 ? Sur les 6 premiers mois de 2019?

Pour l'année 2018, le nombre de contrats de réalisateur non statutaire à l'antenne s'élève à 94 jours (soit 0,5 ETP).

Les 3 premiers mois de 2019 annoncent 45 jours de contrats de réalisateur non statutaire, mais l'été et la nouvelle grille de rentrée passeront par là et multiplier les 3 premiers mois par 4 serait se fourvoyer.

Il est intéressant de se rappeler qu'en 2015, l'antenne nécessitait 368 de contrats de réalisateur non statutaire, soit presque 2 ETP.

Point 10 : Compte-rendu direction

A l'issue de chaque réunion de l'instance de proximité la direction écrit un compte-rendu, compte-rendu qu'elle fait parvenir aux élus. Pour l'heure malgré notre demande la direction ne nous autorise pas à le diffuser à l'ensemble du personnel en revanche elle le fait remonter à Paris.

C'est pourquoi, lorsque nous estimons que ce compte-rendu n'est pas conforme nous intervenons.

Les élus RP ont donc demandé la relecture du relevé de décision (compte rendu) de la réunion du mois de mai car une partie des échanges avec la direction a disparu (notamment à propos d'un « post » publicitaire publié sur le compte Instagram de France 3 Provence-Alpes » à l'occasion de la fêria d'Arles). La direction nous assure qu'il s'agit d'un oubli et qu'il n'y a aucune volonté d'expurger son document d'éléments qui pourraient la déranger.

Nous lui suggérons d'autoriser l'enregistrement des réunions RP, ce qui permettrait aux uns et aux autres de réaliser des comptes rendus plus fidèles aux propos tenus.

En attendant, continuez à préférer la lecture de celui de vos Représentants du Personnel.

Point 11 : Magazines

Le coproducteur de Chroniques Méditerranéennes, qui bénéficie habituellement d'une attribution automatique des aides du CNC, s'est vu retiré cette aide financière en raison de la qualité de l'émission qu'il produit.

Les RP se sont émus de cette sanction, non pas pour la production mais pour la justification primaire de cette externalisation qui se voulait financière. De fait, plus d'intérêt financier d'avoir un coproducteur.

Mais, sans argument, si ce n'est son énergie à nous le dire, la Direction est persuadée que l'aide financière sera réattribuée.

Concernant le festival d'Avignon, on ne change pas une équipe qui gagne, la PAE se fera en coproduction parce que, dicit la Direction « en juillet nous sommes en tension », comprenez « tout le monde part en vacances en juillet », de fait, il est trop compliqué de fabriquer cette émission en interne.

Point 12 : rédacteurs en chef

C'est le rédacteur-en-chef d'Antibes qui va chapoter « Enquêtes de région ».

« Je le lui ai demandé après l'arrêt maladie d'Anne-Sophie Maxime, je souhaitais réfléchir à une évolution du magazine, je l'ai donc confié à Olivier Théron » a expliqué Isabelle Staes.

La directrice a rajouté que l'équilibre de la fabrication des sujets entre les deux antennes, Provence-Alpes et Côte d'Azur, sera maintenue.

Une organisation temporaire a conclu la directrice *« lorsqu'Anne-Sophie reviendra, elle reprendra sa place »*

Sachez également qu'il va y avoir un « Dimanche en politique » commun avec les régions Occitanie et Corse, c'est Olivier Théron qui le pilotera.

Quant à Thierry Valero, rédacteur-en-chef par intérim en Provence-Alpes, son périmètre est celui qu'occupait Anne-Sophie sans « Enquêtes de région »

En bref ...

Si vous avez travaillé le 1^{er} mai il vous sera payé (double et récupéré) sur la paie de juin.

Les salariés à 4 jours dans le cadre du contrat de génération récupèrent une journée si leur JNT (journée non travaillé) de la semaine tombe un jour férié.

Prochaine réunion le 1^{er} juillet, envoyez vos questions à vos élu(e)s : Sandrine Bort, Valérie Smadja, Eliane Dos-Santos, Sébastien Lebailly, Philippe Perrot, Rémy Dupont et Marc Civallero, au plus tard le lundi 24 juin

